

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHÔNE

COMMUNE DE VALSERHÔNE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2022/72

**Nature de l'acte : commande publique – marchés publics**

**DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE SANS PUBLICITE  
NI MISE EN COURRENCE POUR LE LOT 5 RELATIF A LA LOCATION  
DE VEHICULES UTILITAIRES THERMIQUES NEUF ESSENCE ET  
GPL**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n° 20.92 du 15 juin 2020 relative à la délégation accordée par le  
Conseil Municipal au Maire,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2185-1,

VU la décision n° 22.54 du 14 juin 2022 déclarant l'appel d'offre initial infructueux et  
actant le lancement d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence,

**DECIDE**

**Article 1:** de déclarer sans suite la procédure sans publicité ni mise en occurrence pour le  
lot 5 relatif à la location de véhicules utilitaires thermiques neuf essence et GPL au motif  
que le budget alloué ne permet pas de financer ce type de véhicule et nécessite une  
redéfinition du besoin ;

**Article 2:** de lancer une procédure d'appel d'offres après avoir redéfini le besoin avec  
une motorisation différente ;

**Article 3:** la présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon  
dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ;

**Article 4:** le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente  
décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua  
et notification sera faite au candidat ayant répondu à la consultation.

Fait à Valsershône, le : 18/07/2022

Pour le Maire,  
L'adjoint(e) délégué(e)

Isabelle DE OLIVEIRA

Mis en ligne le 20/07/2022

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le :



Accusé de réception en préfecture  
001-200083863-20220718-DEC-22-72-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2022  
Date de réception préfecture : 18/07/2022